

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**Arrêté du 22 janvier 2024 fixant le nombre et la répartition des postes offerts
au titre de l'année 2024 au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale**

NOR : MEND2332344A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 22 janvier 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale est fixé à 130, répartis selon les spécialités suivantes :

- enseignement du premier degré : 91 ;
- information et orientation : 8 ;
- enseignement technique, option économie et gestion : 7 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante design et métiers d'arts : 1 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles : 8 ;
- enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées : 5 ;
- enseignement général, option lettres - langues vivantes, dominante anglais : 2 ;
- enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante lettres : 2 ;
- enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante histoire-géographie : 2 ;
- enseignement général, option mathématiques - physique-chimie : 4.